

2^{ME} ÉDITION

La Ville et le Théâtre

LA RÉPUBLIQUE DES NATIONS

Notre Conseil municipal pave Paris de ses bonnes intentions ; mais ce qui manque le plus à cette assemblée d'intelligences en fermentation, un peu asservie aux préjugés populaires, c'est la compétence spéciale en certaines matières qui ne ressortent point de la politique. Dans les questions artistiques, particulièrement, il me paraît que le Conseil patauge avec frénésie. Il est plein de l'idée de bien faire, il veut infuser dans l'art et parmi les artistes une généreuse sève démocratique. Au fond, il n'y entend goutte et se laisse aveuglément entraîner à des mesures maladroitement marquées de népotisme et de camaraderie.

Le peuple ne vit pas seulement de pain ; les élus de la population la plus mobile et passionnelle du monde sont tenus de favoriser des créations artistiques dignes de Paris et même de les soutenir par des encouragements efficaces. C'est ce qu'ont compris les municipalités de toutes les grandes villes de l'étranger ; c'est ce qui, je crois, n'échappe point à un certain nombre de nos édiles. Nos conseillers ne doivent pas oublier que leur meilleure recommandation auprès de force Parisiens serait quelque intelligente fondation artistique et littéraire qui excitât l'admiration et l'envie des visiteurs étrangers.

Pour le moment, ce genre d'effort se circonscrit tout entier autour du théâtre des Nations, là où le baryton Maurel tenta en vain de débiter ses cornets d'aristocratique macaroni. Il vous souvient que le Conseil avait concédé gratuitement la salle à un comédien intermittent, auteur à ses heures, M. Georges Richard, sous réserve d'une caution de vingt mille francs. La caution était bourgeoise ; pourtant, M. Richard ne put la fournir, et cet échec prématuré que j'avais prédit et dont je ne triomphe point, ne fut glorieux ni pour l'élu directeur, ni pour ses électeurs.

Ainsi l'esquif était désemparé sans avoir pris la mer. Le Conseil n'en fut pas rebuté et il confia la fortune des Nations — cent mille francs de loyer annuel, — à d'autres nautonniers, parmi lesquels je trouve les noms consacrés

par le succès et le temps de Mme Marie Laurent et de M. Lacrosonnière. Cette fois, la concession était donnée sans aucune réserve de cautionnement.

Dans cette circonstance, les conseillers permettaient à onze artistes recommandables une application du principe salubre de l'association. Les concessionnaires s'érigeaient en compagnie, comme les sociétaires de la Comédie-Française, et aspiraient à une carrière aussi longue, glorieuse et lucrative. Du même coup, l'idée démocratique était sauvegardée et les artistes encouragés avec éclat.

Il m'en coûte de toucher à ces généreuses illusions et de discuter, avec la froideur d'un patricien, les chances de cette entreprise. Tout d'abord, cette association de onze artistes privilégiés provoque d'énergiques protestations parmi le menu fretin de la gent théâtrale. « Qui donc a désigné ceux-ci, répètent les mécontents, pour personnifier l'association des artistes qui entend favoriser le Conseil ; qui leur a donné pouvoir de nous représenter ? »

Là-dessus, M. Chatelin, interprète loué du *Chiffonnier de Paris* et ami de Félix Pyat, assisté de M. Paul Devaux, doyen des artistes du théâtre Michel de Saint-Petersbourg, convoque en réunion publique aux Nations, tous les comédiens présents à Paris. Les organisateurs s'appuyant sur le texte même de la délibération municipale, prétendent étendre à tout le peuple des acteurs le privilège accordé aux onze.

Si la réunion avait eu lieu, le nouveau sociétariat des Nations aurait été bien menacé. A la dernière heure, un arrêté préfectoral interdit cette réunion que le *Figaro* décommande après l'avoir annoncée. Je ne prends pas parti dans ce différend ; mais il ne m'est pas prouvé que M. Chatelin ait moins de talent ou de droit que MM. Villeray ou Paul Esquier.

Si nous examinons l'affaire en elle-même, d'abord est-il bien équitable de dispenser ces privilégiés d'un cautionnement que vous exigez des locataires adjudicataires du bail des théâtres municipaux du Châtelet et de la Gaité ? Admettez-vous que cette garantie de vingt mille francs soit impossible à former ? où nos gens prendront-ils alors le triple de cette somme nécessaire pour la mise en train ? Mais j'abandonne encore ce point et je passe à l'administration intérieure de la compagnie qui distribuera les rôles, qui réglera les emplois, qui fera taire les compétitions furieuses des personnalités. A la Comédie-Française, le directeur exerce sa souveraineté dans la limite du ré-

glement, et peut, s'il le juge utile, imposer sa volonté au comité. Dans la république des Nations, il manque ce modérateur désintéressé, et s'il est vrai que certains des nouveaux sociétaires, comédiens de mérite, du reste, n'ont jamais pu s'acclimater dans aucune troupe parisienne, à cause de leur caractère difficile et d'une ombrageuse vanité, ne prévoyez-vous pas des tiraillements nuisibles au succès de l'association ?

Ajoutez que les onze sont des interprètes de drame et que le drame, dans sa forme antique, n'a plus la faveur du public. La Gaité y a renoncé, le Châtelet hésite, M. Rochard le maintient à l'Ambigu à ses risques et périls, le Château-d'Eau y persevere péniblement. On s'imposait la nécessité d'ouvrir une scène privilégiée à un genre fixe ? Était-ce le rôle de nos édiles de créer une concurrence déloyale parce qu'elle est subventionnée aux directeurs libres qui résistent déjà si malaisément ?

Tels sont les arguments que j'aurais développés devant le Conseil municipal, si j'avais eu le droit d'y être entendu. J'aurais conclu à la fondation d'un théâtre qui répond à un réel besoin artistique : le théâtre lyrique. L'Académie nationale monte un ouvrage nouveau par an et se meut dans un répertoire d'une douzaine d'œuvres ; l'Opéra-Comique est limité à un genre restreint. Nos jeunes auteurs courent les aventures par delà la frontière ; *Sigurd*, la plus mâle partition de l'école française contemporaine, a dû passer par Bruxelles. N'est-il pas certain qu'un théâtre ouvert à nos maîtres, par un directeur intelligent et compétent, honorablement subventionné, portera peut-être les destinées de la musique française.

Voilà ce que le Conseil municipal n'a pas compris. Il a voulu son théâtre de drame ; il l'a. Je ne peux que souhaiter aux onze bonne route et succès fructueux, — sans trop y croire.

HENRY RAUER.

L'ÉCHO DE PARIS publiera demain un article de M. ALBERT DUBRUJEAUD

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

DE L'ÉCHO DE PARIS

Le comité de direction de l'Exposition universelle se réunit aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie.

Deux questions principales seront discutées dans cette séance : le règlement général et le plan définitif.

Le comité discutera ensuite la question de